

Une immigration réussie et méconnue : les Jacobites au XVIIIe siècle

Patrick Clarke de Dromantin

En guise d'introduction, je rappellerai brièvement les raisons historiques de l'exode imposé aux Jacobites avant d'aborder ensuite, les conditions de l'insertion de ceux-ci dans le royaume de France, c'est-à-dire, en d'autres termes, l'histoire d'une immigration réussie.

Introduction : Les raisons historiques de l'exode jacobite.

Jacques II Stuart succède à son frère Charles II en 1685 lors du décès de celui-ci. Il est le petit-fils d'Henri IV par sa mère Henriette de France, mais il n'en a pas le sens politique. En effet, il se convertit au catholicisme et, devenu veuf après un premier mariage, il épouse en secondes noces une princesse catholique Marie de Modène. Après de nombreuses maladroites du roi tendant à favoriser ostensiblement le parti catholique, son épouse met au monde un héritier mâle au mois de juin 1688 et les Anglais comprennent que la couronne d'Angleterre va passer à un roi catholique. Ils se rappellent alors que de son premier mariage sont issues deux filles, dont l'aînée Marie a épousé Guillaume d'Orange, champion du protestantisme en Europe. Ils font appel à celui-ci qui débarque en Angleterre, c'est l'épisode de *la Glorieuse Révolution*, en novembre 1688 et prend tout simplement la place de son beau-père qui n'a d'autre ressource que de se réfugier chez son puissant cousin germain Louis XIV. Ce dernier installe Jacques II au château de Saint Germain et le pousse dès le printemps 1689 à aller reconquérir son royaume en débarquant en Irlande où se situent la majorité de ses partisans. Il y est accueilli triomphalement et réussit à s'y maintenir pendant plus d'un an. Mais au printemps suivant en 1690, Guillaume d'Orange avec l'aide de ses partisans, les « Williamites », débarque à son tour en Irlande. Le choc des armées intervient à la Boyne au mois de juillet 1690 et c'est une défaite cuisante pour les Jacobites qui ont affaire à des adversaires plus nombreux, plus puissants et mieux équipés, avec pour conséquence le retour définitif de Jacques II en France. Les combats ne cessèrent pas totalement pour autant et reprirent l'année suivante avec une nouvelle défaite jacobite à Aughrim et le traité de Limerick au mois d'octobre mit fin à « la guerre des deux rois ». Patrick Sarsfield, véritable héros de la cause jacobite, obtint une capitulation honorable qui lui permit de ramener en France 25 à 30 000 hommes, soit avec les familles 50 à 60000 réfugiés . Le traité de Limerick, sorte d'édit de Nantes à l'anglaise, aurait dû garantir la liberté de conscience aux Irlandais catholiques. Il n'en fut rien au point que Limerick fut appelée « la ville du traité violé » et toute une série de mesures, plus ou moins perfides, connues sous le nom de lois pénales, organisèrent l'oppression des catholiques dès 1692 et pendant une bonne partie du XVIIIe siècle. Sans lien systématique entre elles, ces lois présentaient cependant un

dénominateur commun : placer les catholiques dans un perpétuel et constant état de suspicion et d'infériorité, afin de mieux les asservir. C'est ainsi que ceux-ci n'étaient ni électeurs, ni éligibles, qu'ils étaient exclus de l'administration et des professions libérales, à l'exception de la médecine, qu'ils ne pouvaient pas acquérir de propriétés immobilières. Les « découvreurs » protestants qui dénonçaient leurs voisins catholiques pour infraction aux lois pénales étaient immédiatement récompensés et les sycophantes récupéraient les biens de ceux qu'ils avaient dénoncés. Quant au fils aîné qui se convertissait au protestantisme, la loi lui accordait la totalité du patrimoine au détriment de ses frères et sœurs demeurés catholiques... En ce qui concerne les activités agricoles, les catholiques ne sont pas exclus du sol, ils peuvent travailler la terre, mais comme simples manœuvres, de préférence sur la terre même dont ils ont été spoliés... A vrai dire, c'est même à peu près le seul métier qu'ils peuvent exercer librement ! Le lord chancelier John Bowes a fort bien résumé le statut très spécial des catholiques dans la formule lapidaire suivante : « *La loi ne reconnaît pas l'existence d'une personne telle qu'un Irlandais catholique romain, sauf pour le sanctionner.* » La première sanction étant la contribution à l'entretien de la milice et le paiement de la dîme exigés par la Church of Ireland triomphante.

Devant une pareille situation, il n'est pas étonnant qu'au fil des générations de très nombreux catholiques, même s'ils n'avaient pas personnellement combattu aux côtés de Jacques II furent également contraints à l'exil.

Pour des raisons demeurées obscures jusqu'à présent, la migration confessionnelle et politique jacobite, à la fin du XVII^e siècle est restée largement méconnue de l'historiographie française alors qu'elle est intervenue au cours de l'exode des huguenots. Il faut cependant signaler que deux historiens du XX^e siècle se sont émus de cette situation et ont appelé de leur vœux le souhait de combler cette lacune. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle je me suis engagé dans cette recherche.¹ En fait, les contemporains de l'époque ont assisté à une sorte de grand chassé-croisé entre protestants et catholiques, mais seul premier épisode est connu de tout le monde. Pourquoi une telle différence ? La comparaison de ces deux mouvements migratoires est pourtant particulièrement féconde, car dans les deux cas les Protestants et les Jacobites ont su faire preuve pour sauvegarder leur foi respective de la même détermination, du même dynamisme, de la même pugnacité et de la même énergie. Faut-il en faire pour autant de véritables parangons de vertu totalement irréprochables ? Sûrement pas et de plus, il est bien évident que certains réfugiés n'ont sans doute pas réussi et dès lors n'ont pas laissé de trace.

L'objet de ma recherche a consisté à étudier les conditions dans lesquelles les Jacobites se sont insérés dans les élites dirigeantes de la société française. Cette approche a permis de dévoiler leur influence déterminante sur le développement économique du royaume de France comme nous aurons l'occasion de le constater tout au long de mon exposé. Beaucoup d'historiens ont eu tendance à réduire l'exode jacobite à la cour des Stuart à Saint Germain en Laye, alors que la majorité des réfugiés jacobites s'étaient implantés dans tout le royaume de Louis XIV et non pas seulement auprès du roi Jacques. A partir de la consultation des très nombreuses archives publiques et de quelques archives privées, il a été possible de réunir une abondante documentation dont le

¹ Il s'agit de Jean Meyer dans son excellente thèse *La noblesse bretonne au XVIII^e siècle*, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1985. Chaussinand-Nogaret (Guy), Une élite insulaire au service de l'Europe au XVIII^e siècle, *Annales E.S.C.*, sept.-oct. 1973, pp.1097-1122.

dépouillement a permis de dégager deux axes de recherche principaux : le temps de l'insertion dans la société française sur le plan civil et social d'une part et le temps de l'épanouissement professionnel dans le service du roi, dans le service de l'Eglise et enfin dans les activités les plus diverses de la vie économique du royaume, d'autre part.

I – Le temps de l'insertion dans la société française.

L'étude de l'insertion des Jacobites a été menée à partir de l'acquisition de la nationalité française, de l'admission dans le second ordre, de l'analyse des alliances matrimoniales et de l'enracinement foncier dans le terroir français.

1) L'accès à la nationalité française : les lettres de naturalité

La plupart des réfugiés jacobites ont obtenu sans grande difficulté des lettres de naturalité dont le contenu est souvent très précieux pour connaître les conditions d'immigration de ces familles et les services rendus au pays d'accueil. Les conditions d'obtention étaient les suivantes : un délai de résidence en France depuis au moins un an et une démarche volontariste affirmée sous la forme de la rédaction d'une supplique dans laquelle le requérant exprimait son désir de se fixer en France jusqu'à sa mort. A cette époque, on ne devenait pas français en dormant, mais en respectant une procédure bien précise imposée à toutes les conditions sociales. Le requérant pouvait se faire aider dans ce travail de rédaction par un secrétaire du roi ou par l'un de ses clercs ayant l'habitude de libeller ce genre de textes, qui s'inspirent également des récits présentés par les étrangers eux-mêmes. Les lettres les plus intéressantes sont évidemment celles qui relatent la profession du suppliant, les circonstances de sa venue en France, les services rendus au roi Jacques ou au royaume de France. Les cousins éventuellement engagés dans les régiments irlandais au service de la France ne manquent pas d'être cités. La grande majorité des demandeurs se proclament catholiques romains, mais en fait le pouvoir n'est pas très regardant dans ce domaine et l'appartenance à la religion catholique n'est pas formellement exigée. C'est ainsi que les protestants écossais manifestent avant tout leur fidélité à la dynastie des Stuart. La requête était examinée par le Conseil du roi qui statue en la matière. S'il donne un avis favorable, les lettres étaient expédiées par la Grande Chancellerie de France à charge pour le postulant de venir les chercher lui-même. Cette première étape faisait l'objet de transcriptions dans les archives de la Maison du roi ainsi que dans celles de la Chancellerie de France (respectivement sous-série O1 et série J des Archives Nationales).

Dans un premier temps, le suppliant devait faire vérifier et enregistrer ces lettres à la Chambre des comptes. Il s'agissait d'une formalité substantielle, à défaut de laquelle les lettres n'avaient aucune valeur. La vérification des lettres à laquelle procédait la Chambre des comptes allait bien au-delà d'un simple enregistrement.

En réalité, il s'avère que le suppliant faisait l'objet d'une véritable enquête sur sa vie et sa fortune. Ces enquêtes, lorsqu'elles ont été conservées, sont extrêmement précieuses, car elles nous renseignent de façon très précise sur la situation financière des réfugiés jacobites. Ainsi nombre d'entre eux sont arrivés en France sans aucun moyen financier. La façon de procéder était la suivante : les lettres étaient adressées à la Chambre des comptes, qui sous la direction d'un conseiller maître ordinaire, désignait le bailli ou le sénéchal du domicile de l'impétrant pour

diligenter l'enquête. Ces magistrats menaient l'enquête et rédigeaient un rapport sur la situation du demandeur : possessions mobilières et immobilières, mœurs, religion, situation de famille. Le procureur général avait pour mission d'informer la Chambre des comptes des résultats de l'enquête. Ce n'est qu'après l'accomplissement de ces formalités que les lettres accordées au pérégrin prenaient leur plein effet et lui permettaient d'exercer les droits du naturel sujet.

2) L'accès au second ordre de l'État : la noblesse française.

Parallèlement après leur naturalisation, les nouveaux venus, dont beaucoup se prétendaient gentilshommes, ont sollicité leur admission dans le second ordre de l'Etat grâce en général à des maintenues de noblesse, aussi parfois dénommées lettres de reconnaissance de noblesse qui, là encore, permettent de mieux appréhender leurs états de service civils et militaires. Fréquemment cette insertion concerne la deuxième génération des réfugiés désignés avec humour par Gilles André de La Roque sous l'appellation de « la noblesse débarquée »². Mais comment des proscrits pouvaient-ils demander des preuves de noblesse à un gouvernement qui les avait condamnés et violemment ostracisés ? L'explication est très simple : dans le monde britannique ces questions de preuves nobiliaires ne relevaient absolument pas des autorités étatiques, car elles étaient traitées par des détenteurs d'offices dénommés « héraults d'armes » chargés de conserver les archives des familles concernées et de délivrer des attestations généalogiques nominatives sans indication de date et de lieu, ce qui exaspérait les juges d'armes français. En effet, le système français de preuves, totalement différent, était fondé sur la présentation d'actes notariés sur trois ou quatre générations avec des qualifications nobiliaires précises. Les quémandeurs s'adressaient donc à ces héraults d'armes et présentaient leurs attestations aux juges d'armes français pour obtenir avec succès les maintenues de noblesse citées plus haut.

Le contenu des maintenues de noblesse se présente sous la même forme que les lettres de naturalité, mais l'histoire de chaque famille est évidemment beaucoup plus développée puisqu'il s'agit de démontrer leur appartenance aux plus anciennes races irlandaises en tout point conforme au célèbre imaginaire irlandais.

Mais en matière d'imaginaire, le prix d'excellence revient manifestement à la famille Mac Carthy dont la généalogie ne comporte pas moins de soixante et onze générations, car il s'agit de remonter à Milésius, roi d'Espagne en l'an 1300 avant Jésus-Christ !³ Mais il ne faut pas trop rire, car en France la célèbre famille de *Levis Mirepoix* prétend descendre de la famille de la Vierge Marie...

Un autre exemple concerne Antoine Walsh, célèbre armateur malouin sans doute de caractère inquiet, qui a utilisé successivement trois voies d'insertion dans l'ordre de la noblesse : en 1740, il commence par acheter une charge de secrétaire du roi⁴ ; le 30 janvier 1748, le roi de France lui

² G.A. de La Roque, généalogiste et historien, *Le traité de la noblesse*, Paris, 1677, réédité Paris, 1994, p. 29

³ B.N. Chérin 126, dossier 2574.

⁴ AM Nantes CC 457

octroie des lettres de noblesse non sollicitées pour service rendu⁵ ; enfin, au mois de septembre 1753, il obtient des lettres de reconnaissance d'ancienne extraction !⁶

Les charges anoblissantes, secrétaire du roi, charges de judicature et autres ont été très critiquées, notamment par l'ancienne noblesse, mais à tort à mon avis, car elles permettaient aux meilleurs éléments du tiers état d'accéder à la noblesse et d'éviter ainsi à celle-ci de devenir une caste fermée à toute évolution.

Parallèlement à ces deux étapes essentielles dans le processus d'assimilation, les Jacobites ont contracté des alliances matrimoniales en général dans une bonne harmonie sociale, malgré des disponibilités financières extrêmement variées.

3) Alliances matrimoniales et ancrage dans le terroir français.

Les conventions notariales contractées par les proscrits hibernois lors de leur mariage révèlent parfois des stratégies matrimoniales élaborées et toujours une certaine harmonie sociale, malgré des disponibilités financières extrêmement variées. En effet, après des mariages fréquents dans un premier temps au sein de la colonie irlandaise, les familles jacobites ont le plus souvent conclu des alliances avec les différentes catégories de la société française, qu'il s'agisse des familles de la noblesse ou des familles plus ou moins notables, notamment celles des îles, parfois fortunées. Elles ont ainsi rapidement confirmé leur ancrage dans le terroir français par des acquisitions immobilières progressives d'abord modestes, puis plus importantes, voire pour certaines considérables pour se loger, pour exercer leurs activités professionnelles et enfin à titre de placement et de spéculation. Ce processus se vérifie particulièrement à Nantes, à Rochefort, à La Rochelle, à Bordeaux, à Toulouse et à Nancy.

Deux exemples méritent d'être cités, compte tenu de leur modeste origine et de leur totale réussite :

- Pierre Mitchell (1687-1740),

charpentier de barriques réfugié à Bordeaux au tout début du siècle des lumières reconnaît bien simplement dans son contrat de mariage en 1712⁷ n'avoir rien à proposer si ce n'est « *que son métier pour gagner sa vie* » tandis que son épouse Jeanne Hicky apporte une dot de 60 livres. Mais dès 1720, il acquiert deux modestes « bourdieux », puis au fil des ans une longue série de biens immobiliers, notamment à Bordeaux et à Arzac, dont un vignoble sur lequel il fait édifier un château dans les années 1736⁸. En 1723, il est autorisé à créer une verrerie pour fabriquer des bouteilles de vin « façon d'Angleterre », dont nous reparlerons dans la troisième partie de notre exposé. Il meurt en 1740, mais sa veuve continue son œuvre et au milieu du XVIIIe siècle, son patrimoine est estimé à plus de 50 000 livres sans compter son château viticole. Cette réussite peut paraître extraordinaire, mais en fait elle n'était pas impossible comme le précise un certain sieur Sansané, concurrent de Pierre Mitchell : « *L'homme le plus indigent qui a l'avantage d'obtenir de Sa Majesté la permission*

⁵ A.D. Ille et Vilaine 5 J 74

⁶ A .D. Loire Atlantique B 102 f° 222-223

⁷ A.D. Gironde 3E 4071, c.m. du 9 mars 1712 devant Me Decorbie Laforêt, notaire à Bordeaux

⁸ En 1770 le château du Tertre 5^e grand cru classé appellation Margaux fut vendu au prix de 130000 livres au mois de juin 1782.

*de faire un établissement qui peut produire des profits considérables, trouve facilement les secours dont il a besoin pour l'exécution de son entreprise ».*⁹

- Jean Lynch (1669-1737), marchand de suif épouse en 1709 Guillemette Constant, fille d'un bourgeois de Bordeaux, mais les apports des époux ne sont pas précisés¹⁰. Son fils Thomas Michel Lynch épouse en 1743 Isabeau Pétronille Drouillard, fille de Pierre Drouillard, trésorier de France¹¹, son petit-fils Jean-Baptiste Lynch, conseiller au Parlement de Bordeaux, puis président aux enquêtes, convole en justes noces en 1779 avec la demoiselle Marie-Claire Leberthon, fille du premier Président du même Parlement, après avoir conclu un contrat de mariage doté de deux apports réciproques de 100 000 livres chacun¹². Il est maire de Bordeaux en 1809, comte de l'Empire, Louis XVIII le crée Pair de France, l'élève à la dignité de Grand croix de la Légion d'honneur et finalement il devient président du Conseil général de la Gironde à la même époque. Bref, des promotions sociales hors du commun à faire pâlir de jalousie toutes les républiques de la terre !

Mais d'autres alliances se révèlent plus avantageuses encore : il en va ainsi pour le mariage conclu en 1713 entre Jean-Baptiste Mac Nemara officier de marine et Julienne Stapleton, heureuse propriétaire de lucratives plantations à Saint-Domingue et acquéreurs au cours de leur vie d'un bel hôtel particulier dans la rue des Fonderies à Rochefort, du château de Mung en 1757 dans les environs de cette ville pour 58 000 livres¹³ et surtout du magnifique de château de la Rochecourbon (17) pour la somme de 130 000 livres en 1756¹⁴.

Il en est de même pour un certain Jean-Baptiste Mac-Mahon, qui fut l'un des nombreux médecins irlandais réfugiés en France dont les conditions de son mariage sont originales et méritent d'être rapportées. Installé à Autun en 1742 sur les conseils de l'ancien régent du collège de la Manche à Paris et Irlandais comme lui, il eut parmi sa clientèle un certain Jean-Baptiste de Morey, âgé et riche époux de la jeune Charlotte Le Belin. Le ménage se lia d'amitié avec le jeune médecin, mais quelques années après Jean-Baptiste de Morey décéda en 1748 et le jeune médecin après avoir consolé la veuve éplorée décida d'épouser la belle Charlotte (1750). Jean-Baptiste avait un frère aîné, prénommé Claude, qui en 1714 se rendit acquéreur du beau château de Sully en Bourgogne. Après le décès de son beau-frère Claude en 1761, Charlotte hérita de Sully et c'est ainsi que les Mac Mahon en devinrent propriétaires au grand dam de la famille de Morey qui essaya, sans succès, de faire annuler l'héritage.

Quelques familles jacobites comme les Walsh ou les O'Shiell à Nantes, les Mac Carthy à La Rochelle et à Bordeaux sont arrivées avec des ressources financières importantes, mais elles ne sont

⁹ A.D. Gironde C 1595 « *Mémoire de Jean Emmanuel Sansané à Mgr de Machault, Garde des Sceaux contrôleur général des finances* ».

¹⁰ A.D. Gironde 3E 8648, contrat de mariage du 3 novembre 1709 devant Me Lemoine, notaire à Bordeaux

¹¹ A.D. Gironde 3E 24866, c.m. du 18 mai 1743.

¹² A.D. Gironde 3E 17599, c.m. du 23 novembre 1779

¹³ A.N. MC étude XCVI/368 du 27 mai 1747.

¹⁴ Etude de Me Judde notaire à Paris 12 juin 1756.

pas représentatives de l'ensemble de la migration jacobite. Une comparaison réalisée entre 1692 et 1808 révèle que la moyenne des apports des époux atteint près de 55000 livres *in fine*, soit pratiquement le double de la moyenne constatée au départ, avec une progression régulière à mesure des progrès de l'assimilation.

Après ces différentes étapes de l'insertion de la diaspora jacobite, il convient d'aborder les activités professionnelles de ces nouveaux venus.

II - Le temps de l'épanouissement professionnel au service du roi, de l'Église et de l'économie du royaume de France.

Plus de la moitié des réfugiés jacobites ont rejoint les régiments irlandais au service du roi de France et se sont couverts de gloire sur les innombrables champs de bataille de l'Ancien et du Nouveau Monde tout au long du XVIII^e siècle. Devant l'impossibilité de rapporter tous les hauts faits de ces valeureux soldats, il a fallu se limiter à trois catégories bien précises de combattants, à savoir les trois maréchaux de France, les vingt-trois lieutenants généraux et les nombreux officiers ayant participé à la guerre d'Indépendance américaine.¹⁵ Des familles se sont particulièrement distinguées comme celle du célèbre et infortuné gouverneur des Indes, le général Thomas Arthur Lally Tolendal, injustement et scandaleusement exécuté en place de Grève en 1766 ou encore les Dillon, en la personne du non moins célèbre héros de la guerre d'Amérique, le général Arthur Dillon, lieutenant général des armées du roi, mort sur l'échafaud révolutionnaire en 1794. Il faut savoir que cette famille Dillon ne compte pas moins de trente-cinq officiers au service de la France au cours du XVIII^e siècle, dont plusieurs morts à la tête de leur régiment, tels les deux frères Jacques Dillon, tué en 1745 à la bataille de Fontenoy et Edouard Dillon, tombé à la bataille de Lawfeld deux ans plus tard.

La haute administration française a bénéficié des services de plusieurs Jacobites. Dans les colonies tout d'abord avec

Thomas Arthur Lally Tolendal, déjà nommé,

Thomas Conway, lui aussi gouverneur des Indes,

Pierre André O'Heguerty gouverneur de l'île Bourbon (île de la Réunion),

Thomas Fitzmaurice gouverneur de la Guyane... Dans les fonctions municipales Jean-Baptiste Lynch, maire de Bordeaux, joua un rôle déterminant en 1814 dans le retour de la famille Bourbon sur le trône de France.

Dans l'industrie ensuite avec

John et Jean Holker, père et fils successivement inspecteurs généraux des manufactures et enfin dans la diplomatie avec Richard Francis Talbot qui fut ainsi ambassadeur de France auprès de la cour impériale de Vienne,

Jean Bernard O'Dunne ambassadeur au Portugal,

Jean-Jacques O'Kelly ministre plénipotentiaire auprès de l'Électeur de Mayence,

¹⁵ Maréchaux de France : le duc de Berwick, le comte de Clare (Charles Thomond O'Brien), le duc de Fitzjames. Lieutenants généraux : le comte François Bulkeley, Pierre de Butler vicomte de Galmoy, Mathieu Cook, le comte Arthur Dillon, le comte Arthur Dillon (1750-1794 petit-fils du précédent), Guillaume Dorrington, le comte Louis de Drummont de Perth, Louis de Drummont comte de Melfort, le comte Edouard Fitzjames, Henry de Fitzjames duc d'Albermale, Thomas Arthur Lally, André Lee, Isidore Lynch, Charles Mac Carthy comte de Montcassel, Jean-Baptiste Mac Nemara, le chevalier Pierre de Nugent, le chevalier Jean de Redmont, Michel Rothe, le comte Charles Edouard de Rothe, milord Patrick Sarsfield comte de Luckan, le chevalier Jacques Hyacinthe Sarsfield, Dominique Sheldon, le comte Patrice de Wale.

Jean Holker consul général de France à Philadelphie. En réalité, ce dernier exerça des fonctions méconnues, mais encore beaucoup plus importantes puisqu'il fut le véritable maître d'oeuvre du complexe militaro-industriel mis en place pour l'intervention française auprès des insurgents lors de la guerre d'Indépendance américaine. Enfin, plus près de nous, il faut rappeler que le comte Patrice de Mac-Mahon fut le deuxième président de la jeune III^e République en 1873.

Dans l'Eglise enfin, les Jacobites ont également laissé leur empreinte avec une demi-douzaine de vicaires généraux et deux membres éminents de l'épiscopat, Mgr François Fitzjames, évêque de Soissons et Mgr Arthur R. Dillon, dernier archevêque de Narbonne et président des Etats de Languedoc. Ce dernier, trop injustement décrié, fut un grand administrateur et sut faire preuve d'un courage et d'une conviction remarquables lorsqu'il s'est agi de défendre la foi catholique au moment de la Constitution civile du clergé en 1790.

Mais c'est dans les activités innovantes de l'industrie et du grand commerce maritime que les Jacobites ont sans doute apporté une contribution essentielle à l'essor économique du royaume de France.

- On les trouve, en effet, dans les mines de plomb de Bretagne en 1708, puis en 1732 dans la compagnie des mines de Poullaouen : autour du chevalier Patrice d'Arcy, personnage de premier plan, membre de l'Académie royale des sciences. Cette compagnie fut une entreprise prospère et joua un rôle éminent dans les transferts de technologie, notamment grâce à l'utilisation du four à réverbère, permettant de dissocier les différents minerais sans les détériorer et la création de l'Ecole Pratique des Mines.

- En 1733, une demi-douzaine de gentilshommes anglais, écossais et irlandais et un gentilhomme français messire Henry Alexandre de Lieuray, baron d'Anthenay, constituent une société en nom collectif pour l'exploitation des mines de plomb et de cuivre en Bourgogne et en Alsace.

- De son côté, un autre gentilhomme irlandais, Martin O'Connor, obtient la même année une concession de mines d'argent, de cuivre et de plomb en Provence et constitue en association avec un noble français, Jean d'Agay, la compagnie minérale de Provence, dont les actionnaires appartenaient tous à la noblesse provençale.

Les Jacobites s'investissent également dans les manufactures à feu continu, telles que les verreries et les faïenceries.

- A Bordeaux, le sieur Pierre Mitchell réussit à créer sans aucun moyen une manufacture de premier plan grâce à un double transfert de technologie : l'utilisation du charbon de terre en lieu et place du bois, d'une part et une conception entièrement nouvelle du fonctionnement même de la verrerie, d'autre part. Une particularité intéressante : la verrerie Mitchell avait instauré un système original du maintien partiel du salaire de l'ouvrier en cas de maladie près de deux siècles avant la création de la Sécurité Sociale !

- Dans les faïenceries, il faut signaler à Rouen le travail remarquable des frères Garvey et des sieurs Macnemara et William Sturgeon. Ce dernier est particulièrement attachant, car il s'épuisa pendant vingt ans avec son associé français Pierre Simon de Suzay à démontrer, malgré l'opposition

farouche de ses concurrents, la supériorité du charbon par rapport au bois pour la cuisson des faïences.

L'influence des Jacobites fut sans doute encore plus significative dans le domaine de l'industrie textile, grâce à l'introduction massive des machines et procédés de fabrication anglais. Un nom dans cette activité domine tous les autres, il s'agit du Jacobite anglais John Holker, grand technicien de l'industrie du coton pendant des années dans les manufactures de Manchester. En 1745, il décide de rejoindre les insurgés de Bonnie Prince Charles Stuart, petit-fils de Jacques II et participe à la malheureuse bataille de Culloden (1746) au cours de laquelle il est fait prisonnier et interné à Londres... Il s'évade et se réfugie en France et devient capitaine dans le régiment écossais de David O'Gilvy en garnison à Douai. Grâce à l'efficace administration de l'époque, il rencontre l'inspecteur des manufactures de Normandie, Marc Morel, qui sans tarder perçoit les compétences du jeune officier et n'hésite pas à le présenter à Daniel Charles Trudaine, le Directeur du commerce. A la suite d'une nouvelle réunion entre Holker, Trudaine et Jean-Baptiste Machault contrôleur général des finances, il est décidé de charger Holker d'effectuer à l'automne 1751 au péril de sa vie une véritable mission de contre-espionnage industriel en Angleterre et de ramener une dizaine d'ouvriers qualifiés ainsi que les échantillons et les outils dont il avait besoin en vue de fonder à Rouen une manufacture royale de textile dotée des dernières nouveautés de la technologie britannique. Or il existait à Rouen un gentilhomme d'origine basque, le sieur Pierre d'Haristoy, qui avait projeté peu de temps auparavant de créer un établissement pour fabriquer en France des étoffes de coton façon d'Angleterre à condition de s'assurer le concours d'un sujet anglais parfaitement au fait des techniques britanniques. Dans ces conditions, l'ancien manufacturier de Manchester apparaissait comme l'homme providentiel et fut associé à l'entreprise d'Holker à la pointe des nouvelles technologies, notamment dans le domaine du calandrage, c'est à dire l'art de lustrer ou de moirer les étoffes. Le progrès principal consistait à remplacer les anciennes machines inefficaces et fort encombrantes par une sorte de laminoir permettant de faire passer l'étoffe à plat entre deux rouleaux dont le degré de pression était modifiable. Par la suite, une deuxième innovation permit d'améliorer considérablement la qualité du travail : il s'agissait du calandrage à chaud. Il suffisait de recouvrir les rouleaux d'une plaque de cuivre susceptible d'être chauffée dans un bain d'eau chaude. Après une période d'essai de six mois, Etienne Mignot de Montigny, un collaborateur de Trudaine, se rendit en juillet 1752 à Rouen pour apprécier les premiers résultats obtenus. Ceux-ci se révélèrent tout à fait satisfaisants et aboutirent à la publication d'un arrêt du Conseil en date du 19 septembre 1752, instituant une manufacture royale de velours et de draps de coton à Rouen¹⁶. L'évolution de la manufacture de Rouen était suivie de très près par les autorités gouvernementales, notamment en considération des aides importantes dont elle avait bénéficié et elle devint très rapidement une référence pour toutes les manufactures de Normandie et de l'ensemble du royaume qui adoptèrent petit à petit les méthodes de fabrication à l'anglaise pour le plus grand profit de l'industrie cotonnière française.

John Holker réussit en quelques années à se rendre indispensable au point d'obtenir la charge très enviée d'inspecteur général des manufactures. En 1771, Jean Holker fils assumait une nouvelle mission clandestine de plusieurs mois en Angleterre pour faire connaître en France les dernières innovations techniques anglaises. Leur influence fut considérable par leurs continuelles et

¹⁶ A.N. E 2320

judicieuses interventions auprès des entrepreneurs français, mais aussi par les innombrables techniciens britanniques qu'ils réussirent à faire venir en France.

Parmi ceux-ci, il faut citer Thomas Le Clere, fondateur d'une très importante manufacture d'étoffes façon d'Angleterre. L'intéressé arrivé en France entre 1755 et 1760 travaille pendant plusieurs années dans la manufacture royale d'étoffes anglaises de Bourges. En 1764, il décide de fonder sa propre manufacture et s'installe à Brive sur la suggestion de Turgot, alors intendant de la généralité de Limoges. Les associés de Thomas Le Clere, Miles Hussey et Guillaume d'Alton, sont d'anciens officiers de la brigade irlandaise et témoignent du bon fonctionnement de la diaspora jacobite. La nouvelle manufacture fabrique des foulards et toutes sortes d'étoffes de soie, laine et coton et se développe rapidement avec un effectif d'une centaine de salariés. Parmi les innombrables transferts de technologie, il faut signaler le remplacement du rouet à main par le rouet à pied beaucoup plus efficace pour obtenir une filature plus fine et plus régulière.

A partir de 1780, la mécanisation du travail du coton s'accélère et Thomas Le Clere poussé très efficacement par Jean-François Tolozan, intendant général du commerce, décide de créer une filature de coton en grand et de se rendre discrètement en Angleterre pour récupérer les techniciens et les innombrables machines nécessaires à la réalisation de son nouveau projet, à l'amélioration de la production et à l'obtention d'importants gains de productivité. Pour ce faire notre intrépide Jacobite dut effectuer deux périlleux séjours outre-Manche de novembre 1787 au 10 janvier 1788 et au mois de juillet 1788, à l'instar de ses prédécesseurs Holker père et fils.

En 1791 Thomas Le Clere et son fils Charles, infatigables entrepreneurs, décident de s'associer avec le duc de La Rochefoucauld Liancourt, personnalité très en vue et très engagée dans les affaires pour fonder une société de fabrication de cardes dont l'industrie textile avait besoin avec deux établissements situés respectivement à Liancourt pour la filature du coton et à Paris pour la fabrication des cardes.

D'autres Jacobites, notamment William Stuart et Frédéric Kesling, se sont intéressés aux industries métallurgiques, notamment dans le domaine de la fonte au coke en Lorraine et en Bourgogne, tandis qu'un gentilhomme irlandais Guillaume Hide, aidé par le duc de Choiseul, fonde une manufacture de quincaillerie également en Bourgogne.

Dans l'industrie chimique, John Holker, père et fils, sont à l'origine à Rouen de la première manufacture française d'acide sulfurique et libèrent ainsi la France de la tutelle britannique : d'un pays importateur, ils en ont fait un pays exportateur.

Dans le domaine de l'exploitation des poudres et salpêtre en Lorraine, il faut rendre hommage à Edouard Warren infatigable entrepreneur qui, non content d'implanter une poudrerie à Bar-le-Duc et un moulin à foulon indispensable aux activités textiles, fit construire une scierie à bois, ouvrit une manufacture de savon et se fit enfin urbaniste pour percer une nouvelle rue à Nancy, à laquelle il donna le nom de Dublin.

Toujours dans les activités chimiques, il faut signaler également la création à Lugo, près de Bordeaux en 1783 d'une manufacture de potasse par les frères Daniel et John Mac Carthy, la

comtesse Thomas Sutton de Clonard, associés à deux gentilshommes français, le chevalier Jean Ambroise Bugeaud de La Ribeyrolie et messire Joseph de Lamartinière.

Il est remarquable de constater que la plupart de toutes ces entreprises industrielles ont été créées en synergie avec des représentants de la noblesse française¹⁷, déjà engagés dans nombre d'activités économiques du royaume et contribuant ainsi à l'émergence d'une noblesse d'affaires ouverte et dynamique opposée aux images d'Epinal trop longtemps répandues par une historiographie mal informée.

Le grand commerce maritime fut évidemment une activité très répandue parmi les membres de la diaspora jacobite, qu'il s'agisse des armements en course, de la traite des Noirs, des armements à destination des différents pays d'Europe, des colonies d'Amérique, de l'océan Indien et même des lointains comptoirs extrêmes-orientaux de la Chine ou des Indes. Il faut souligner également le rôle éminent des Jacobites dans le fonctionnement de la Compagnie des Indes avec les familles O'Friell, Rothe, Hay et Sutton de Clonard. Parmi les armateurs et négociants irlandais, on peut citer à Nantes, les Walsh, les MacNemara, les O'Shiell, les Stapleton, les Clarke, les Lincoln, les Hay, les O'Riordan, les Gillagh, à la Rochelle les Mac Carthy, les Butler, les Bodkin, à Bordeaux les Gernon, - les Mac Carthy, les Mitchell, les O'Quin, les Clarke, les Lee, les Lynch pour ne retenir que les plus connus.

Les réfugiés jacobites se sont distingués dans bien d'autres activités tels que la viticulture à Cognac avec Richard Hennessy et surtout à Bordeaux où une demi-douzaine de propriétés prestigieuses du Médoc portent encore des noms irlandais tels que les châteaux Dillon, Kirwan, Lynch-Bages, Lynch-Moussas, Mac-Carthy, Pontac-Lynch et *the last but not the least* le château Clarke qui pérennisent le souvenir des Oies Sauvages.

Ils s'investissent également dans la banque avec Georges Woulffe, Jean Waters et Richard Cantillon, véritable père de l'économie politique selon Alfred Sauvy, dans la médecine avec le docteur John Higgins médecin du roi d'Espagne Philippe V, ou encore les expéditions savantes avec le chevalier Robert Sutton de Clonard, second de La Pérouse dans la fameuse expédition disparue tragiquement à Vanikoro au printemps 1788, dans la littérature avec Trophime Gérard Lally Tolendal ou encore Jean-Jacques Rutledge.

Il apparaît ainsi que les Jacobites, à l'instar des Protestants français, ont préféré abandonner leur patrie plutôt que de renier leur foi. Grâce à leur indéniable capital de sympathie, à leur remarquable réseau relationnel, à leur sens des affaires, à leur maîtrise de la technologie britannique, à leur obligation de réussite face à leur destin, les vaincus de la Boyne ont courageusement relevé le défi qui leur était opposé et ont en général parfaitement réussi à s'insérer dans les élites françaises. Ils sont même allés beaucoup plus loin puisqu'ils ont su entraîner dans leur sillage les éléments les plus dynamiques de celles-ci pour participer activement à l'émergence d'une noblesse d'affaires. Ils ont largement contribué tout au long du siècle des lumières à l'essor des activités économiques françaises, grâce notamment aux nombreux transferts de technologie évoqués plus haut. Ils ont enfin modestement compensé l'hémorragie démographique engendrée par l'émigration protestante du XVIIe siècle. Oui, et ce sera ma conclusion, les réfugiés ont été réellement une chance pour la France.

¹⁷ Les Wendel, les Dietrich, les Oberkampf, les Solages, les Ségur, les Montmorency, les Croy pour ne citer que les familles les plus connues.